



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 janvier 2019
Français
Original : anglais

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il fait le point, assorti d'une analyse, de l'évolution du conflit, de la situation politique et de l'environnement opérationnel au Darfour au cours de la période allant du 4 octobre 2018 au 3 janvier 2019. Il expose les activités entreprises conformément aux indicateurs de succès relatifs aux critères de retrait de l'Opération et met en évidence les principaux obstacles à la bonne exécution du mandat. Il fait également le point sur les progrès accomplis par la MINUAD dans l'application des recommandations figurant dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#)).

II. Analyse du conflit

2. La situation en matière de sécurité est restée relativement stable dans le Darfour, mis à part des affrontements sporadiques qui ont eu lieu entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) dans le Jebel Marra et qui ont entraîné des déplacements de civils. Aucun cas majeur de violence intercommunautaire n'a été signalé. Les épisodes de destruction de cultures, souvent à l'origine d'affrontements au niveau local, ont également baissé. La diminution des cas de violence intercommunautaire s'explique par la baisse générale du nombre d'opérations anti-insurrectionnelles et de la mobilisation de milices découlant de celles-ci, ainsi que par l'action concertée menée par la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et locales, et les populations pour régler les différends et promouvoir la coexistence pacifique. Néanmoins, on ne s'est toujours pas attaqué aux causes profondes du conflit intercommunautaire, notamment les différends fonciers, qui touchent également les déplacés revenant dans leurs localités d'origine occupées par d'autres personnes. La transhumance du bétail du Darfour septentrional au Darfour méridional durant la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 janvier 2019).



saison des récoltes accroît également le risque d'une flambée de la violence intercommunautaire dans certaines parties de la région.

3. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans le processus de paix au Darfour. Le 9 novembre, ensemble avec le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-CT), l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim (MJE-faction Gibril Ibrahim), groupes non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, ont renouvelé jusqu'au 8 février 2019 la cessation des hostilités qu'ils avaient décrétée unilatéralement. Le 6 décembre, l'ALS-MM et le MJE-faction Gibril Ibrahim ont signé un accord de négociation préalable avec le Gouvernement, lequel est appuyé par la MINUAD. Pendant ce temps, l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour est demeurée lente, et de nombreuses difficultés ont été rencontrées à cet égard.

Affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés

4. Les affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW se sont poursuivis dans le centre, l'ouest et le sud du Jebel Marra. Le 4 octobre, les forces gouvernementales ont attaqué des éléments de l'ALS-AW à Lango, près de Golo (Darfour central), et, le 6 octobre, un autre accrochage ayant entraîné la mort d'un combattant de ce groupe et d'un civil four s'est produit dans la même zone. Le 12 octobre, elles ont pris d'assaut des positions de l'ALS-AW dans la zone située entre Gur Lambung et Goubbo, près de Kass (Darfour méridional). Le fait que le Gouvernement ait réaffirmé, le 20 octobre, son attachement au cessez-le-feu a conduit à un bref arrêt des hostilités, mais la situation est demeurée tendue, le commandant des Forces d'appui rapide, Mohamed Hamdan, ayant évoqué, le 5 novembre, le lancement éventuel d'opérations militaires pour déloger l'ALS-AW.

5. Les combats ont repris le 11 novembre, lorsque les forces de l'ALS-AW ont tendu une embuscade à un convoi des Forces d'appui rapide qui se déplaçait de Jawa à Deribat (Darfour méridional), tuant ainsi sept membres de ces dernières et en blessant huit. En représailles, les Forces armées soudanaises ont mené une attaque contre le marché de Deribat le 12 novembre, laquelle a entraîné la mort de deux enfants et d'une femme, ainsi que le déplacement de civils vers les montagnes environnantes. Cette attaque a poussé l'ALS-AW à bombarder au mortier, le 15 novembre, une base des Forces armées soudanaises à Deribat, tuant un de leurs membres et en blessant deux. En outre, le 12 novembre, aux alentours de Golo, l'ALS-AW aurait enlevé trois membres du renseignement militaire dans la zone de Manabou, tuant deux d'entre eux. Les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW se sont affrontées dans le village de Kauri, le 15 novembre, épisode qui a fait un mort et deux blessés parmi les Forces armées soudanaises, puis dans les villages de Komodigay et de Fuju le 21 novembre, avec plusieurs victimes déplorées des deux côtés. Le 24 novembre, l'ALS-AW a affirmé que les forces gouvernementales avaient attaqué la zone de Saboun el-Fagour, située entre Goubbo et Gur Lambung (Darfour méridional). Selon les déplacés qui y vivent, cette zone, ainsi que les villages environnants, ont été incendiés par les forces gouvernementales. Le 25 novembre, les forces gouvernementales ont mené une attaque contre le village de Daya dans le sud-ouest de Rockero (Darfour central), laquelle a été suivie, le 16 décembre, d'un autre affrontement dans la même zone entre des éléments de l'ALS-AW et une patrouille des Forces armées soudanaises, dont deux membres ont été tués.

6. Pendant ce temps, l'ALS-AW a continué de voir certaines de ces composantes faire scission au sujet de questions touchant au processus de paix et au

commandement sur le terrain. La pression militaire exercée par le Gouvernement, conjuguée à la pénurie croissante d'approvisionnements, semble avoir eu une incidence négative sur la cohésion du mouvement. Du 12 au 31 octobre, les désaccords entre les groupes de l'ALS-AW ont donné lieu à une série d'affrontements internes à Jokosti, à Daya et à Jebel Gheit, dans les environs de Golo, ainsi qu'à Dar el-Aman, près de Rockero (Darfour central). Ces affrontements internes ont causé la mort de huit combattants de l'ALS-AW, dont le conseiller politique et juridique du mouvement. De plus, l'ALS-AW serait impliquée dans des activités criminelles (vol qualifié, pillage, vol de bétail et mise à sac de dispensaires locaux, entre autres), ce qui indique que le mouvement a désespérément besoin de moyens de subsistance.

Conflits intercommunautaires

7. Si aucun affrontement intercommunautaire majeur n'a eu lieu au cours de la période considérée, 2 cas de violence ayant fait 3 morts se sont produits, contre 6 cas et 18 morts durant la période précédente.

8. Dans le Darfour septentrional, des cas de destruction de champs se sont produits à Kounjara, à Thaaliba, à Haskanita et à Susuwa, toutes des localités situées aux environs de Taouïla, et des tensions accrues ont été signalées entre paysans et éleveurs à Gallab et à Kolgay. À Taouïla, la présence importante d'animaux en transhumance appartenant aux Chataya, un sous-clan des Rizeigat du nord, a entraîné, tout au long des mois d'octobre et de novembre, une hausse des cas de destruction de champs et du nombre d'actes criminels contre les paysans zaghawa vivant dans cette zone. Le 4 octobre, des cas de destruction de champs par des animaux en transhumance qui y paissaient ont également été signalés dans les montagnes de Tagali Magali et les zones de Sharafaa et d'Omboj. Des épisodes de destruction de cultures se sont produits dans la zone agricole de Bilala Juruf (Korma) et dans le village de Jomar Est, qui est entouré de neuf camps de nomades, les 1^{er} et 31 octobre et le 4 novembre. Des sources locales ont signalé que d'anciens gardes-frontières seraient impliqués dans des actes d'extorsion, de harcèlement et d'intimidation contre les paysans de la région, et qu'ils auraient fait pression sur ces derniers afin qu'ils ne les dénoncent pas aux Forces d'appui rapide, ce qui indique que des tensions subsistent entre les anciens groupes paramilitaires.

9. Dans le Darfour central, des cas de destruction de cultures ont eu lieu dans la zone agricole d'Arkis et à Thour les 1^{er} et 16 octobre, les 6 et 13 novembre, et les 1^{er} et 4 décembre. Dans le Darfour occidental, suite à la destruction de plusieurs champs dans le village de Jemmaza Nabakaya par des éleveurs noueiba le 9 octobre, la police soudanaise est intervenue, et les paysans ont été indemnisés. Malgré cette issue, dans ce qui est apparu comme une représaille, plus de 20 éleveurs noueiba armés ont attaqué les paysans le 25 octobre, en blessant huit, dont trois femmes. La police a arrêté un coupable suite à cet épisode.

10. Dans le Darfour méridional, un paysan massalit vivant dans la zone de Donkey Abiad a été tué dans son champ par un membre de la tribu des Fallata le 6 octobre, ce qui a exacerbé les tensions entre ces deux communautés, dont le passé est marqué par des conflits. Le 15 octobre, un groupe fallata a attaqué un véhicule utilitaire, tuant deux membres de la communauté massalit, épisode qui a aggravé davantage les tensions et menacé de faire capoter la mise en œuvre de l'accord de paix signé par les deux tribus en juillet 2018.

Violences commises contre les civils et violations des droits de la personne

11. Le nombre d'actes criminels et le nombre de violations des droits de la personne ont baissé au cours de la période considérée. Les déplacés ont été la cible de 48 actes criminels, qui ont fait trois morts, et les autres civils de 111 actes criminels, qui ont entraîné la mort de 14 personnes. Par comparaison, au cours de la période précédente, les déplacés avaient été victimes de 181 actes criminels (34 morts) et les autres civils de 376 actes criminels (91 morts). Parmi les actes signalés au cours des trois derniers mois figuraient notamment les suivants : homicide volontaire (10 cas), vol à main armée (14 cas), tentative de vol (1 cas), voies de fait ou harcèlement (35 cas), cambriolage et vol par effraction (15 cas), pillage (2 cas), enlèvement (1 cas), incendie volontaire (1 cas), tirs de coups feu (20 cas) attaque et embuscade (3 cas), menace (2 cas), autre acte (1 cas) et vol de bétail (6 cas).

12. Les zones les plus touchées par la violence étaient celles situées autour de Golo, de Nertiti et de Thour (Darfour central), ainsi que de Kass (Darfour méridional) et de Sortoni (Darfour septentrional), qui se trouvent toutes dans la région du Jebel Marra. La plupart des victimes des crimes commis contre les déplacés et les autres civils étaient issues de la communauté four. Des éléments de l'ALS-AW ont également été impliqués dans cinq affaires criminelles : vol de chameaux appartenant à des éleveurs à Komombai (Darfour méridional) le 4 octobre, attaque contre des paysans four et vol de leurs produits agricoles à Kurambe (Darfour septentrional) le 18 octobre, vol d'objets appartenant à des passagers d'un véhicule utilitaire dans une zone située au sud de Thour le 18 octobre, et vols de chameaux à Mailo et pillage de dispensaires dans les villages de Tarib et de Kauri, tous situés aux alentours de Golo, le 2 novembre.

13. Si la police soudanaise a assuré la sécurité des camps de déplacés de Salam, de Derige et d'Otach (Darfour méridional), suite à la fermeture des centres de police de proximité de la MINUAD qui s'y trouvaient, la sécurité est demeurée une source de préoccupation dans certains camps, en particulier le camp de Kalma, où de violents affrontements impliquant notamment des éléments de l'ALS-AW se poursuivent au sujet des questions liées au retour.

14. On a recensé 75 cas de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, qui ont fait 140 victimes, dont 32 enfants, contre 90 cas ayant fait 173 victimes, dont 21 mineurs, au cours de la période précédente. Sept de ces cas étaient des violations du droit à la vie (10 victimes), 25 des violations du droit à l'intégrité physique (voies de fait) (62 victimes), 8 des arrestations arbitraires et détentions illégales (30 victimes) et 4 des enlèvements (5 victimes). La MINUAD a confirmé 46 cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits (78 victimes), mais les 29 autres cas (62 victimes) n'ont toujours pas pu l'être pour différentes raisons liées notamment aux restrictions d'accès. Des 75 violations signalées, 21 (55 victimes) auraient été commises par les Forces armées soudanaises, le renseignement militaire, les Services nationaux de renseignement et de sécurité, et les Forces d'appui rapide. Sept violations (7 victimes) auraient été commises par des civils, tandis que 45 violations (73 victimes) auraient été perpétrées par des hommes armés. Deux cas (5 victimes) ont été attribués au mouvement de rébellion ALS-AW. Vingt suspects ont été arrêtés dans 43 des cas signalés.

15. La menace d'agression sexuelle est demeurée élevée, restreignant ainsi la liberté de circulation dont les femmes doivent jouir pour pouvoir mener des activités génératrices de revenus aux alentours des camps de déplacés et dans les zones de retour, y compris durant la fuite des personnes déplacées en raison du conflit dans le

Jebel Marra. Au cours de la période considérée, 31 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, et notamment de violences sexuelles liées aux conflits, qui ont pris la forme de viols ayant touché 34 personnes du sexe féminin, dont 19 mineures, ont également été recensés. Les violences sexuelles liées aux conflits ont essentiellement été commises dans le Jebel Marra, notamment lors des affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW.

III. Situation politique

16. Dans un contexte de récession économique et compte tenu des efforts déployés par le Gouvernement central pour réduire les dépenses publiques, les Walis du Darfour septentrional, du Darfour occidental et du Darfour central ont formé, les 18, 23 et 24 octobre, respectivement, leurs nouveaux gouvernements qui comptent chacun huit ministres et un Président du Haut Conseil pour la paix, contre huit ministres dans les formations précédentes. Le Parti du congrès national, qui est au pouvoir, occupe 50 % des postes dans les nouvelles administrations, dans lesquelles sont également représentés d'autres partis politiques et signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment le Parti pour la libération et la justice, le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Dabajo (MJE-Dabajo), le Parti national pour la libération et la justice, et le Parti de l'union démocratique. Les postes de Président du Haut Conseil pour la paix ont été occupés par des représentants des mouvements armés ayant signé des accords de paix bilatéraux avec le Gouvernement et adhéré au document relatif au dialogue national.

17. Le 8 octobre, le Conseil des ministres soudanais a soumis le projet de loi électorale au Parlement (composé de l'Assemblée nationale, dont les membres sont élus au suffrage direct, et du Conseil des États, dont les membres sont élus indirectement par les assemblées législatives des États) pour qu'il l'examine plus avant. Si le Parti du congrès national et les partis qui lui sont affiliés se sont félicités du projet dans la perspective des élections de 2020, nombre de partis politiques d'opposition ont rejeté les amendements, faisant valoir que le processus n'était pas inclusif et que les dispositions ne garantissaient pas la tenue d'élections libres et régulières. Trente quatre partis politiques ayant participé au dialogue national ont également émis des réserves au sujet du projet de loi électorale et ont présenté au Président du Parlement un mémorandum dans lequel ils ont énuméré leurs objections concernant ce projet. Cependant, le 21 novembre, le Parlement a adopté à la majorité le projet, même si 34 partis et mouvements politiques s'étaient retirés des débats. Parmi les principaux aspects de la nouvelle loi électorale figurent notamment la désignation, par le Président, des neuf membres de la commission électorale nationale, qui doivent être confirmés par l'Assemblée nationale ; l'élection du Président et des membres de l'Assemblée nationale, ainsi que de ceux des conseils législatifs et des Walis des États, au suffrage universel direct ; la réduction de nombre des membres de l'Assemblée nationale, qui passe de 426 à 300.

18. Le 4 décembre, 294 membres du Parlement, issus de 33 partis politiques, ont déposé une proposition de loi portant amendements de la constitution, laquelle autoriserait le Président à briguer un troisième mandat (amendements dont le Président Béchir pourrait bénéficier) et à dissoudre un Wali pour diverses raisons, notamment la déloyauté et la désobéissance à son encontre. Le 11 décembre, cette proposition a été présentée à l'Assemblée nationale et au Conseil des États. Le Parlement a créé un comité d'urgence dirigé par le Vice-Président de l'Assemblée nationale et chargé d'examiner les amendements proposés.

19. Le 19 décembre, le chef du Parti de l'Oumma et Président de la coalition Appel du Soudan, Sadiq Al-Mahdi, est retourné à Khartoum ; il était en exil volontaire depuis 2017 au Caire, puis à Londres. Son retour a coïncidé avec l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance du Soudan en 1955, laquelle, selon lui, était une réponse à la demande populaire d'un changement politique dans le pays.

20. Le même jour, des manifestations contre la hausse du prix du pain et d'autres produits alimentaires ont eu lieu dans plusieurs États du Soudan (Khartoum, État du Nil, État de la Mer-Rouge, Darfour septentrional, Nil-Blanc, Kordofan septentrional, Gedaref, Port Soudan, etc.). Dans la ville d'Atbara (État du Nil), un bureau du Parti du congrès national a été incendié, tandis que des manifestants ont attaqué, saccagé et brûlé des commissariats de police ainsi que des institutions publiques et privées dans d'autres endroits. Étant donné que les manifestants réclamaient également la démission du Président Béchir, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence et ordonné la fermeture, pour une durée indéterminée, des écoles et des universités du pays. Néanmoins, les manifestations se sont poursuivies le 31 décembre, notamment à Khartoum, où la police aurait fait usage de gaz lacrymogènes et de balles réelles pour disperser les manifestants. Dans le Darfour méridional, le 23 décembre, les forces de sécurité ont également utilisé des gaz lacrymogènes pour faire face à environ 300 étudiants qui manifestaient à Kass. Dans le Darfour occidental, les services de sécurité étatiques ont été déployés pour garder les endroits stratégiques, en particulier les banques, les stations-service et les bâtiments publics. Dans le Darfour oriental, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté 11 jeunes activistes entre le 22 et le 25 décembre, puis en a libéré quatre. Le 1^{er} décembre, un groupe de 22 partis politiques d'opposition qui avaient participé au dialogue national ont demandé au Président Béchir de démissionner et de transférer le pouvoir à un gouvernement de transition. Les protestations se sont poursuivies au cours de la première semaine de janvier, notamment à Khartoum et Omdourman. Le 10 janvier, les autorités soudanaises ont annoncé qu'à cette date 22 personnes avaient été tuées dans une série de manifestations.

IV. Situation humanitaire

21. L'amélioration des conditions de sécurité a eu des retombées positives sur la situation humanitaire dans son ensemble, bien que les affrontements dans la région du Jebel Marra aient entraîné de nouveaux déplacements et la suspension des missions humanitaires dans plusieurs villages du nord, du centre et de l'ouest du Jebel Marra.

22. Depuis le début de l'année 2018, environ 16 000 personnes ont été déplacées dans des camps et des installations de réfugiés dans diverses localités de la région du Jebel Marra, dont 6 170 personnes au camp d'Otach, 320 à Belle el-Sereif, environ 4 000 à Merching et quelque 1 700 au camp de Kass et dans d'autres installations du Darfour méridional. Au Darfour central, 1 890 personnes ont été déplacées à Golo et à Koron, 343 déplacés sont arrivés à Thour, 295 personnes ont fui à Nertiti et 1 330 autres sont arrivées à Rockero. Les 15 et 16 octobre, les partenaires humanitaires ont procédé à une évaluation interinstitutions à Nertiti et à Thour et déterminé que l'accès à la nourriture et aux médicaments et la remise en état des installations d'approvisionnement en eau étaient des priorités essentielles. Les personnes déplacées ont dit craindre le harcèlement commis par les groupes armés et le pillage de leurs biens, et demandé une protection.

23. Compte tenu de la relative stabilité qui régnait dans la plupart des régions du Darfour, certaines personnes seraient en train de retourner chez elles. En octobre, une

mission de vérification à Taouïla (Darfour septentrional), a constaté que 20 000 personnes étaient retournées dans les villages de Tabrat, Martal, Khazan, Tounjour et Dobo el-Oumda. Pour ces personnes, la fourniture de services de base dans la région était un besoin prioritaire.

24. Le 5 novembre, le wali du Darfour septentrional a annoncé que le Gouvernement comptait transformer les camps de déplacés de Zamzam (qui accueille 120 864 personnes), Abou Chok (44 531 personnes) et Salam (35 552 personnes) en installations urbaines permanentes pour familles déplacées. Selon ce plan, chaque famille qui choisirait de s'installer dans ces zones se verrait allouer un terrain de 300 mètres carrés, et le Gouvernement et les autorités locales ont promis de fournir des services de base dans ces zones et de régler les problèmes fonciers. Il a été indiqué que les camps d'Abou Chok, Salam et Zamzam seraient rebaptisés respectivement villes de Doha, Al Chatti et Zamzam.

25. Entre juin et septembre, des précipitations supérieures à la moyenne ont favorisé la croissance des cultures et la régénération des pâturages, ce qui a contribué à l'amélioration de la suffisance alimentaire dans l'ensemble du Darfour. Toutefois, la situation économique désastreuse et les mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics ont limité la disponibilité de produits de base, tels que le pain, pour les populations les plus vulnérables. En outre, la disponibilité limitée de liquidités dans les banques et l'impossibilité de transférer des fonds ont affecté les opérations humanitaires dans toutes les régions du Darfour et contraint les partenaires humanitaires à reporter des activités telles que la construction et la remise en état de points d'eau et les programmes liés aux moyens de subsistance.

26. En octobre, les partenaires humanitaires ont appuyé une campagne de lutte contre le paludisme dans les localités de Nyala, Kass, Bouram, Edd el-Foursan, Rehid el-Bardi (Darfour méridional) et dans les localités d'El-Fasher, Mellit, Dar el-Salam, Taouïla et Sereif (Darfour septentrional). Des campagnes de vaccination au vaccin pentavalent et contre la rougeole et le tétanos ont été menées à Bouram, Radom et Bileil (Darfour méridional), et contre la rougeole au Darfour septentrional et oriental. Quelque 4 500 cartons de vivres ont été livrés aux centres de nutrition du centre du Jebel Marra. Au camp de déplacés d'Otach (Darfour méridional), les partenaires humanitaires ont distribué des moustiquaires pour les enfants, les mères allaitantes et les femmes enceintes nouvellement déplacés et appuyé la construction de 150 latrines familiales. À Golo (Darfour central), ils ont distribué 87 cartons de vivres destinés aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes et allaitantes, et fourni des abris de secours et des articles non alimentaires à 1 700 familles et des outils agricoles à 3 886 familles.

V. Situation opérationnelle

Attaques et menaces d'attaques visant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires ont continué d'être la cible d'attaques criminelles dans tout le Darfour, bien que la fréquence de ces attaques ait diminué de 50 % au cours de la période considérée. Au total, 28 agressions visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire ont été signalées, contre 57 au cours de la période précédente ; il s'agissait notamment d'intrusions dans les locaux de l'ONU, de cambriolages, de fusillades, de vols

qualifiés et de vols ou tentatives de vol de biens appartenant à l'ONU. Le 14 octobre, des personnes non identifiées sont entrées par effraction dans le camp de la MINUAD à Nyala (Darfour méridional) et ont volé trois écrans d'ordinateur. Le 22 octobre, des hommes armés non identifiés ont tiré des coups de feu près de l'entrée principale de la base d'opérations de la MINUAD à Nertiti (Darfour central) et se sont enfuis lorsque les militaires de la mission ont riposté. Le 25 octobre, des personnes non identifiées se sont introduites dans le camp de la MINUAD à Daeïn (Darfour oriental), mais n'ont rien volé. Le 29 octobre, des criminels sont entrés par effraction dans un entrepôt du Programme alimentaire mondial à Daeïn et ont volé des articles non alimentaires. Le 2 novembre, deux soldats de la MINUAD ont appréhendé deux hommes qui coupaient la clôture d'enceinte d'un point d'eau protégé par la mission à Greida (Darfour méridional). Les 12 et 13 novembre, 25 ordinateurs de bureau, 1 imprimante, 10 climatiseurs et 1 réfrigérateur ont été volés dans le camp de la MINUAD à Geneina (Darfour occidental). Douze autres cas de vol ou de tentative de vol de biens appartenant à l'ONU par des auteurs non identifiés ont été enregistrés dans les locaux de la MINUAD à El-Fasher, Nyala, Geneina, Zalingei, Oum Barou, Nertiti, Kass et Greida. Les 17 et 21 octobre, des personnes non identifiées se sont introduites chez deux membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national à Daeïn et y ont dérobé des effets personnels.

28. Au cours de la période considérée, trois cas de détention arbitraire de membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national au Darfour ont été enregistrés. Le 8 octobre, la police a arrêté, au marché de Menawachei (Darfour méridional), un membre du personnel de la MINUAD, qui a été libéré le 9 octobre. De même, deux membres du personnel de la MINUAD recrutés sur le plan national ont été arrêtés à Labado (Darfour oriental) le 1er novembre, puis relâchés le 4 novembre. Un autre membre du personnel recruté sur le plan national a été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité à Geneina (Darfour occidental) le 22 décembre, et était toujours détenu sans inculpation au moment de l'établissement du présent rapport.

Restrictions d'accès

29. Alors que la MINUAD entretient une relation de coopération constructive avec les autorités soudanaises sur les questions liées à l'exécution de son mandat, les forces de sécurité du Gouvernement ont refusé l'accès à des patrouilles de la mission qui tentaient d'établir la vérité des faits concernant des conflits ou des problèmes de protection en 7 occasions, contre 18 au cours de la période précédente, pour des raisons de sécurité et de sûreté des soldats ou à cause du mauvais état des routes. La plupart des restrictions ont été observées dans la région du Jebel Marra, plus précisément dans les zones de Nertiti, Thour, Sarong et Golol (Darfour central), et Gur Lambung, Koro, Goubbo et Kass (Darfour méridional).

Questions relatives aux visas et au dédouanement

30. Le Gouvernement a délivré 496 visas, dont 10 à des militaires, 147 à des policiers, 65 à des visiteurs officiels, 62 à des sous-traitants, 8 à des membres du personnel civil et 7 pour des personnes à charge. Il reste au total 63 demandes de visa en cours de traitement et 185 qui n'ont pas été traitées dans le délai réglementaire de 15 jours, dont certaines sont en instance depuis avril 2017. À Port Soudan, les autorités soudanaises continuent de dédouaner des conteneurs de rations alimentaires. Des progrès ont été enregistrés dans le dédouanement des autres envois, mais

44 cargaisons comprenant 39 conteneurs et 16 959 palettes ou paquets étaient encore en instance.

VI. Progrès accomplis au regard des priorités stratégiques, des objectifs de retrait et des indicateurs de succès de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

31. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'un cadre de négociation préalable en vue de la signature d'un accord de cessation des hostilités et de la reprise des négociations politiques entre le Gouvernement et les groupes non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour. L'Appel du Soudan ayant rejeté en septembre la proposition du Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et médiateur en chef, Thabo Mbeki, visant à modifier l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan signé en 2016 avec le Gouvernement, la Berghof Foundation a tenu une réunion avec l'Appel du Soudan à Berlin les 7 et 8 novembre, sur leur participation au dialogue national et diverses questions relatives au Darfour. D'autres efforts ont été faits : le 12 novembre, l'Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères qatarien pour la lutte contre le terrorisme, la médiation et le règlement des conflits, Mutlaq al-Qahtani, a tenu une réunion consultative à Doha avec une délégation conjointe de la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité et de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan pour parler de la reprise du processus politique au Darfour. Le Qatar a également tenu des consultations similaires avec le Gouvernement soudanais le 21 novembre.

32. Les 22 et 23 novembre à Addis-Abeba, le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU a tenu une réunion avec les mouvements du Darfour encore réticents à s'associer au processus de paix, pour examiner les moyens d'accélérer la finalisation du processus de négociation préalable. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, ont également assisté à la réunion. Les mouvements non signataires se sont déclarés prêts à entamer des négociations avec le Gouvernement soudanais sur des questions de fond et ont paraphé le projet d'accord de négociation préalable.

33. Le 6 décembre à Berlin, le Gouvernement soudanais, le MJE-faction Gibril Ibrahim et l'ALS-faction Minawi ont signé l'accord de négociation préalable en vue de reprendre les pourparlers de paix à Doha. Les parties ont convenu que le Document de Doha servirait de base aux négociations et qu'un nouveau mécanisme indépendant serait établi pour mettre en œuvre le futur accord. L'accord stipulait en outre que les négociations sur les questions de fond seraient précédées d'un accord de cessation des hostilités, conformément à l'Accord relatif à la Feuille de route proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et que la MINUAD, le Qatar et le Groupe de haut niveau œuvreraient de concert pour assurer la poursuite des négociations.

34. La mise en œuvre du Document de Doha s'est poursuivie lentement, principalement en raison de contraintes financières. Les 11 et 12 novembre à

Khartoum, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation a organisé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un atelier destiné à renforcer la coordination en faveur du retour volontaire et de la réintégration durables au Darfour.

35. Le 9 décembre, la Commission de suivi du Document de Doha a tenu sa quatorzième réunion à Khartoum. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis au regard des dispositions relatives au partage du pouvoir, aux arrangements définitifs en matière de sécurité et au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, la Commission a souligné qu'il fallait de toute urgence relancer la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha restées sans suite, notamment celles relatives au retour des personnes déplacées et à la réintégration des ex-combattants. En outre, les participants à la réunion ont considéré que le développement restait le fondement essentiel d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour, et appelé la communauté internationale à honorer ses engagements et à appuyer la stabilisation et le développement dont la région avait tant besoin.

36. En collaboration avec la MINUAD, le PNUD, le Qatar, l'Union européenne et les centres d'études sur la paix des cinq États du Darfour, le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour a organisé une conférence tenue les 16 et 17 décembre à Nyala (Darfour méridional), lors de laquelle les personnes déplacées ont pu formuler des recommandations pour une paix durable au Darfour. Les participants ont présenté neuf propositions au Vice-Président du Soudan concernant leur retour en toute sécurité, le règlement des problèmes d'occupation des terres et de propriété foncière, la fourniture de services de base, les mesures de dédommagement, la sécurité et les perspectives socioéconomiques.

Protection des civils

37. Au total, les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont effectué 153 visites au Darfour septentrional, au Darfour occidental et au Darfour central. Au Darfour septentrional, les principaux problèmes en matière de protection étaient liés à la présence de nomades armés et à la crainte des risques de destruction des cultures par le bétail. Des problèmes similaires ont été observés au Darfour occidental, notamment des litiges fonciers qui ont finalement été résolus par des mécanismes locaux de règlement des conflits. Au Darfour central, les équipes ont constaté que les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre qui auraient été commis par les forces gouvernementales, en particulier à Nertiti, Thour et Golo, constituaient un grave problème en matière de protection.

38. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 189 escortes aller-retour à des partenaires humanitaires aux fins de l'acheminement et du contrôle de l'aide humanitaire, des vérifications interorganisations et d'autres activités opérationnelles. La MINUAD a en outre continué de fournir des escortes quotidiennes aux camions citernes d'eau de Kube jusqu'au site de rassemblement de déplacés de Sortoni (Darfour septentrional), ainsi que des escortes armées régulières pour l'acheminement de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya. Elle a également assuré la sécurité des entrepôts et des biens des organismes humanitaires. Sous l'escorte de la MINUAD, le Programme alimentaire mondial a distribué 42 tonnes de vivres et 69 tonnes d'articles non alimentaires aux personnes dans le besoin, y compris les déplacés, dans tout le Darfour.

39. La composante militaire de la MINUAD a effectué en tout 9 231 patrouilles, dont 2 667 destinées à la protection des civils, parmi lesquelles 1 905 ont été effectuées dans des villages et 860 dans des camps de déplacés. Au total, 6 321 patrouilles de protection du personnel et de l'équipement de la MINUAD ont été effectuées. La police de la MINUAD a effectué 1 481 patrouilles, dont 450 destinées à instaurer la confiance dans les camps de déplacés, 177 liées à la collecte du bois de chauffe et du fourrage, 114 sur les marchés, 463 dans les villages, 222 dans des localités, 34 dans des zones de retour et 21 le long d'itinéraires de migration, afin de répondre plus particulièrement aux besoins des femmes et des enfants se livrant à des activités de subsistance à l'extérieur des camps. Des unités de police constituées ont en outre fourni 41 escortes de convois humanitaires jusqu'aux camps de déplacés de Kalma, Dereige, Bileil et Otach (Darfour méridional).

40. La MINUAD a également organisé 17 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, des organisations de la société civile, des personnes déplacées et des responsables communautaires pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de police de proximité et renforcer la sûreté et la sécurité dans les camps de déplacés. En outre, elle a continué d'aider la police soudanaise à appliquer les instructions permanentes, notamment au moyen de 13 formations et d'évaluations conjointes des capacités et des besoins de la police effectuées en octobre et novembre 2018. La MINUAD a également aidé à construire trois postes de police au Darfour oriental et à effectuer le transfert de 39 véhicules, de 123 conteneurs, de matériel et de mobilier de bureau.

41. Conformément à son mandat en matière de droits de l'homme, la MINUAD a effectué 48 missions de contrôle du respect des droits de l'homme dans des camps de déplacés, 27 missions sur le terrain, 15 visites dans des lieux de détention, y compris aux fins de l'observation des procédures de jugement dans cinq cas, et 59 visites de suivi concernant des cas signalés précédemment. Elle a également participé à 93 réunions de sensibilisation externes avec des autorités gouvernementales, des collectivités locales et des partenaires de la société civile, à 14 ateliers sur la violence sexuelle liée aux conflits organisés à l'intention de représentantes d'institutions publiques, de réseaux de femmes et d'enfants et de groupes de la société civile, à 14 activités de promotion et de sensibilisation relatives aux droits de la personne au niveau local et à deux ateliers organisés à l'intention des agents pénitentiaires des prisons publiques. Toutefois, la MINUAD a continué de rencontrer des difficultés s'agissant de contrôler et d'établir en toute indépendance la véracité des violations supposées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en raison de l'accès insuffisant au Jebel Marra, en particulier dans les localités de Feina et Sobhanafagur au Darfour central. Les victimes et les témoins interrogés ont fait état de graves préoccupations en matière de droits de la personne concernant les Forces armées soudanaises, les services de renseignement militaire, le Service national de renseignement et de sécurité et les Forces d'appui rapide, notamment des allégations de massacres aveugles, de violences sexuelles (viols), d'arrestations arbitraires et de détentions illégales. Malgré un dialogue constructif et soutenu entre les autorités nationales et la MINUAD, il reste difficile de corroborer les signalements d'incidents relatifs aux droits de la personne au Darfour central, en partie parce que les services de répression et les autorités judiciaires ne sont pas disposés à communiquer à la MINUAD les informations à ce sujet.

42. Comme suite à la résolution 39/22 du Conseil des droits de l'homme en date du 28 septembre 2018 concernant la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités visant à améliorer la situation des droits de l'homme au

Soudan et la création d'un bureau de pays chargé de protéger et de promouvoir ces droits, une délégation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a effectué une visite dans le pays du 2 au 6 décembre et tenu des consultations avec diverses parties prenantes, afin d'établir une approche commune pour créer le bureau avant le départ de la MINUAD. Autre fait positif, le 10 décembre 2018, un nouveau cadre de coopération a été signé entre la MINUAD et la Commission nationale des droits de l'homme, ouvrant la voie au renforcement de la coopération et des activités conjointes.

43. La MINUAD a continué d'aider le Gouvernement à renforcer l'état de droit et les institutions de justice pénale au Darfour, notamment en lui apportant un appui au renforcement des capacités et à la remise en état des infrastructures. Au cours de la période considérée, la MINUAD, en collaboration avec le Parquet soudanais, a formé 25 procureurs pour renforcer leur capacité d'enquêter sur les infractions pénales graves, notamment la violence fondée sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit. La MINUAD a également formé, en collaboration avec les autorités judiciaires soudanaises, 50 juges ruraux des tribunaux de Zalingei et de Geneina afin de renforcer leur capacité de médiation dans les conflits intercommunautaires. En collaboration avec la Direction générale des prisons et de la réforme et l'Université d'El Fasher, la MINUAD a en outre formé 40 agents pénitentiaires et organisé, à l'intention de 298 agents pénitentiaires déjà en poste, des ateliers de formation en cours d'emploi sur les approches fondées sur les droits de l'homme de la gestion durable des prisons et sur l'application d'instructions générales. La MINUAD a appuyé la construction d'un tribunal rural à Nertiti (Darfour central) et achevé la construction d'un dortoir pour femmes dans la prison de Koutoum (Darfour septentrional). Par ailleurs, la MINUAD et le PNUD ont transféré aux autorités un tribunal rural à Masteri (Darfour occidental), où des personnes déplacées revenaient s'installer.

44. En 2018, la MINUAD a organisé des formations techniques et spécialisées dans les domaines des enquêtes et des poursuites, de la médiation des différends, de la gestion des prisons et de l'observation des procès à l'intention de 1 031 personnes, y compris des juges des tribunaux ruraux, des procureurs et des juges du Tribunal spécial pour le Darfour, des agents pénitentiaires et des membres de la société civile. La formation a permis d'améliorer la performance des participants dans leurs divers domaines d'intervention. Il y a eu une augmentation du nombre des différends, y compris des conflits intercommunautaires, réglés par la médiation des juges des tribunaux ruraux, et les participants de la société civile sont mieux à même de suivre les procès au pénal pour déterminer si les garanties d'un procès équitable sont respectées pendant les audiences.

45. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'accès à la justice, la MINUAD a également appuyé la construction de bureaux de procureur à Mornei (Darfour occidental) et Koutoum (Darfour septentrional), et de tribunaux ruraux à Chataya (Darfour méridional), Abu Matariq (Darfour oriental) et Nertiti (Darfour central), et l'amélioration des infrastructures de cinq prisons au Darfour, notamment les prisons pour hommes et pour femmes de Shalla et la prison de Koutoum (Darfour septentrional), la prison de Daeïn (Darfour oriental) et la prison de Zalingei (Darfour central). Elle a accru le nombre des délinquants poursuivis par les procureurs, y compris des hommes armés en uniforme.

46. Les engins explosifs continuaient de représenter une menace, deux garçons ayant été blessés au cours de la période considérée. La MINUAD a mené des enquêtes et des activités de déminage et de destruction des mines dans 29 villages, et nettoyé

11 zones dangereuses et détruit 3 032 restes explosifs de guerre et 234 018 munitions d'armes légères dans tout le Darfour, sauf dans la zone du Jebel Marra, en raison de difficultés d'accès. Après les opérations de déminage menées par la MINUAD, le Centre national de lutte antimines a pu confirmer que quatre localités, à savoir Koulbous (Darfour occidental), El Fasher (Darfour septentrional), Gorne (Darfour central) et Maad Dimsu (Darfour méridional), étaient exemptes de restes explosifs de guerre connus. La MINUAD a également organisé des initiatives de sensibilisation aux risques à l'intention de 9 571 personnes vulnérables aux restes explosifs de guerre, dont 951 hommes, 1 201 femmes, 4 477 garçons et 2 942 filles. Des activités de sensibilisation aux risques et des enquêtes sur les risques ont été menées dans le village d'Aljabel (Darfour méridional), à Oum Barou (Darfour septentrional) et à Zalingei (Darfour central), en prévision du retour de personnes déplacées.

47. En application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, la MINUAD a effectué 16 missions sur le terrain dans les régions méridionale, centrale, septentrionale et occidentale du Darfour afin de recueillir des informations sur les violations graves commises contre des enfants, et confirmé 11 cas imputables à des hommes armés non identifiés touchant 20 enfants, dont six filles victimes de viol (quatre cas), cinq garçons grièvement blessés, trois garçons tués par des munitions non explosées, une fille et un garçon grièvement blessés par balles, un garçon enlevé, et trois garçons blessés lors d'une agression. La MINUAD a dispensé une formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à 339 membres du personnel de maintien de la paix, dont 44 femmes et 295 hommes, et a poursuivi la campagne de l'Opération intitulée « Protéger les enfants, soutenir les efforts de la MINUAD – Pas de relations sexuelles avec des mineurs », qui vise à maintenir à zéro le nombre de cas d'exploitation sexuelle de mineurs par des membres du personnel de l'Opération. La MINUAD a également formé 208 communautés d'accueil, comprenant des volontaires de la police de proximité et des dirigeants locaux, afin de les sensibiliser à la problématique de la protection de l'enfance et de les amener à se l'approprier.

48. La protection des femmes et des filles est demeurée une priorité de la MINUAD, qui, à cet égard, a organisé des patrouilles, développé les réseaux de protection des femmes et effectué des visites régulières dans les villages et les camps de personnes déplacées. Les patrouilles conjointes effectuées par la MINUAD et des volontaires de la police de proximité dans les camps de personnes déplacées et dans les communautés avoisinantes ont permis de réduire sensiblement l'incidence de la criminalité au Darfour. Elles ont également renforcé la confiance entre la police et les communautés locales et contribué à recueillir et vérifier les informations pour l'établissement d'un système d'alerte précoce. Toutefois, la protection des femmes dans le Jebel Marra a continué de poser particulièrement problème, et au cours des visites effectuées par le Réseau de protection des femmes, il a été fait état de cas de violences sexuelles et fondées sur le genre, de vols et d'agressions physiques à l'égard de femmes et de filles, perpétrés principalement par du personnel en uniforme à proximité des camps de personnes déplacées de Golo, Nertiti, Thour, Rockero et dans d'autres secteurs. Ces visites ont amené la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies à continuer de collaborer avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes pour faire appliquer le plan d'action national contre la violence sexuelle au moyen d'activités de renforcement des capacités, de communication et de sensibilisation. Le Gouvernement soudanais et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit continuent d'étudier la possibilité d'un cadre de coopération entre le Gouvernement et l'ONU en matière de prévention et de répression des violences sexuelles commises en temps de conflit.

49. Au cours de la période considérée, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a démobilisé, avec l'appui de la MINUAD, 1 109 ex-combattants à Nyala (Darfour méridional). Dans une optique de partage des pratiques exemplaires, la MINUAD a facilité pour huit hauts responsables de la Commission un voyage d'étude au Rwanda du 1^{er} au 6 octobre, qui a été l'occasion de visiter des camps de démobilisation et des sites de réintégration et d'examiner les modalités du soutien financier et de la prestation de services en vue de favoriser la réintégration. Les commissions chargées des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Rwanda et du Soudan ont décidé de mettre en place des programmes communs de manière à reproduire au Soudan les pratiques exemplaires de la commission rwandaise.

Médiation des conflits intercommunautaires

50. La MINUAD a continué d'encourager la médiation des conflits intercommunautaires, ainsi que les dialogues entre agriculteurs et pasteurs, en mettant l'accent sur les mesures d'alerte rapide, les mesures de prévention, le renforcement des capacités et les efforts de lutte contre les causes profondes des conflits, en collaboration avec les autorités et institutions soudanaises, l'équipe de pays des Nations Unies, les administrations autochtones et certains segments de la population, notamment les femmes et les jeunes. La participation des femmes à ces efforts a permis de mieux analyser les signes avant-coureurs d'alerte et de repérer les éventuelles zones de tension, en tenant compte des menaces qu'elles ont rencontrées au cours de leurs activités de subsistance. La MINUAD a tenu 29 réunions avec des responsables des administrations autochtones et des autorités locales, des notables, des comités de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture, des agriculteurs et des éleveurs nomades des régions centrale, septentrionale, méridionale et occidentale du Darfour afin d'enrayer la destruction récurrente de cultures et de prévenir la violence entre agriculteurs et éleveurs nomades. Ces réunions régulières organisées avec différents acteurs ont contribué à empêcher que les cas de destruction des cultures ne dégénèrent en affrontements violents, comme en témoigne la baisse des violences intercommunautaires au cours de la période considérée.

51. En outre, la MINUAD a organisé, en collaboration avec le Ministère de la production et des ressources économiques, les administrations autochtones et les autorités locales, 16 dialogues entre agriculteurs et pasteurs autour des questions touchant aux migrations saisonnières dans les régions orientale et centrale du Darfour, auxquels ont participé 1 166 personnes, dont 394 femmes. Les participants ont déterminé que les questions relatives à l'agriculture sur les routes migratoires, à l'absence de délimitation de ces routes et au manque de services sociaux le long de ces routes, à l'occupation unilatérale des terres et aux différends fonciers non résolus sont des facteurs sous-jacents de conflit. À la suite de ces conclusions, les autorités locales ont commencé à définir des mesures prioritaires – délimitation des routes migratoires et prestation de services de sécurité et de services de base le long de ces routes – avec l'aide de la MINUAD et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

VII. Restructuration de la mission

Réduction des effectifs de personnel en tenue

52. Conformément au plan et au calendrier prévoyant la réduction des effectifs militaires de la MINUAD de 8 735 à 5 470 agents avant le 31 décembre 2018, il a été

procédé au rapatriement de 190 soldats égyptiens, 800 soldats éthiopiens, 475 soldats indonésiens, 310 soldats bangladais, 74 soldats pakistanais, 25 policiers militaires kenyans, 150 soldats tanzaniens et 499 soldats rwandais. Cinq bases d'opérations ont été fermées et trois ont été transmises aux unités de police constituées de la MINUAD. Le redéploiement des unités de police constituées s'est également poursuivi sur les bases d'opération dont le personnel militaire s'est retiré, notamment des unités égyptiennes à Changil Tobaya, des unités burkinabé à Khor Abeche, des unités népalaises à Taouïla, des unités jordaniennes à Saraf Omra, et des unités sénégalaises et djiboutiennes à Koutoum. Le nombre de policiers hors unités constituées a également été ramené de 800 à 760. Dans les zones d'où la composante militaire de la MINUAD s'est retirée, les personnes déplacées ont exprimé leurs préoccupations quant à la diminution des escortes chargées d'assurer la sécurité et de faciliter les activités de subsistance. La MINUAD entend développer ses services en matière d'état de droit et d'activités de subsistance pour faire face à ces problèmes.

53. La MINUAD a continué de renforcer ses procédures internes pour que l'appui aux forces non onusiennes soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Au cours de la période considérée, la MINUAD a reçu 194 demandes de dons d'équipement et d'appui à des entités non onusiennes, et approuvé 18 demandes, tandis qu'une a été rejetée en raison du risque élevé de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire. Les procédures administratives relatives à la fermeture de 13 bases d'opérations et centres de police de proximité de la MINUAD et à leur transfert au Gouvernement soudanais ont été jugées conformes à la politique de diligence voulue, compte tenu des informations disponibles, des estimations des risques et des lettres d'engagement des responsables locaux concernés affirmant qu'il n'y avait aucune raison de croire que les bénéficiaires se livreraient à des violations des droits de la personne. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies devraient commencer à effectuer à partir de janvier 2019 des visites de suivi et de contrôle dans les bases d'opérations libérées.

Application du modèle de transition

54. Après le déménagement à Khartoum du Bureau du Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU et l'installation à Zalingei d'autres hauts fonctionnaires, notamment l'adjointe du Représentant spécial conjoint, le commandant de la force et le chef de la police civile ainsi que leurs états-majors respectifs, et des chefs des sections organiques, l'action de la MINUAD a porté sur l'élaboration et l'application du modèle de transition en vue de démarrer les activités dont elle est chargée avec l'équipe de pays des Nations Unies hors de la région du Jebel Marra. Le modèle de transition précise les modalités d'organisation des équipes chargées de la liaison avec les États, y compris une approche commune en ce qui concerne les procédures juridiques, administratives et financières nécessaires aux quatre priorités de la transition, à savoir l'état de droit (police, justice et système pénitentiaire), les solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil, l'accès immédiat des populations déplacées aux services de base, et la promotion des droits de la personne et le renforcement des capacités en la matière. Le 17 décembre, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé une première réunion du Comité d'examen des activités de programme de l'Opération pour accorder environ 14 millions de dollars à des projets devant être appliqués par 10 organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé une initiative conjointe du PNUD et de l'UNICEF qui vise à renforcer les institutions garantes de l'état de droit et à soutenir la participation des

jeunes aux activités de consolidation de la paix, tout en encourageant des solutions durables pour les personnes déplacées et rapatriées à Golo, dans le Jebel Marra.

55. Le succès de l'application du modèle de transition demeure tributaire de la mobilisation des ressources. Il importe de mobiliser une quantité importante de fonds pour l'exercice 2019/2020 afin que les équipes chargées de la liaison avec les États soient à même de réaliser des activités dans les quatre domaines prioritaires et de faciliter le transfert des responsabilités au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies avant le retrait de l'Opération.

VIII. Observations

56. Voilà plus de dix ans que l'ONU et ses partenaires œuvrent en faveur d'une paix durable au Darfour. Les soldats de la paix de la MINUAD se sont employés à protéger la population du Darfour, et l'Union africaine et l'ONU ont facilité les pourparlers de paix, en collaboration avec d'autres interlocuteurs bilatéraux et régionaux clefs, comme le Qatar. Les organisations humanitaires continuent d'apporter une aide vitale. Aujourd'hui, le Darfour n'a jamais été aussi stable depuis la création de la MINUAD, et la première opération hybride a commencé les préparatifs en vue de son retrait.

57. Pourtant, les problèmes fondamentaux qui sont à la source du conflit armé au Darfour ne sont pas tout à fait résolus. Je me félicite de l'accord de négociation préalable entre le Gouvernement et certains des non-signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour en vue de la reprise des pourparlers, mais le processus de paix ne sera pas achevé tant que les parties n'auront pas décidé de ne plus recourir aux solutions militaires et de régler les questions de fond qui restent en litige. Un accord de paix signé par toutes les parties au conflit au Darfour témoignera de l'ambition commune d'instaurer une paix durable et d'ouvrir la voie au redressement et à la réconciliation. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement soudanais et à tous les non-signataires du Document de Doha de redoubler d'efforts pour mettre sur les rails les négociations politiques en prenant appui sur ce document, et ce, dès que possible.

58. À cet égard, je suis profondément préoccupé par les informations faisant régulièrement état d'accrochages entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid dans le Jebel Marra, qui continuent de faire des victimes civiles et de provoquer des déplacements. Je demande instamment aux deux parties de cesser immédiatement les hostilités et de comprendre que le conflit ne saurait être éradiqué par l'emploi de la force et que la poursuite des combats ne ferait qu'accabler davantage des populations qui ont déjà subi des destructions et des déplacements. Je demande une nouvelle fois à Abdul Wahid al-Nour d'adhérer au processus de paix sans conditions, seul moyen de trouver une issue à cette situation difficile. Je demande également au Gouvernement de veiller à ce que les soldats de la paix et les acteurs humanitaires aient accès aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire du Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra, sans négliger l'amélioration de sa coopération avec la MINUAD.

59. Je suis également préoccupé par la persistance des violations des droits de la personne – en particulier celles liées aux violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les viols, aux exécutions extrajudiciaires, et aux arrestations et détentions arbitraires – y compris celles qui auraient été commises par les forces de sécurité gouvernementales contre des populations vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Je sollicite la coopération du Gouvernement pour

appréhender les éléments responsables de ces actes, en particulier parmi les forces armées servant au Darfour, et les amener à rendre des comptes, notamment devant la justice.

60. La réduction importante de l'intensité de la violence intercommunautaire, qui coïncide avec le déclin des opérations anti-insurrectionnelles, non seulement met en lumière l'action des autorités locales, de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter la médiation et la réconciliation au niveau local, mais aussi la question des ressources dans les conflits armés et ses incidences sur les populations. Les différends qui persistent au sujet de l'accès à la terre, aux sources d'eau et à d'autres ressources limitées ainsi qu'aux routes migratoires doivent être réglés au moyen de réformes de la gouvernance locale et nationale, y compris leurs éléments de sécurité, afin de consolider le niveau de stabilité qui a été atteint. La MINUAD, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, a appuyé des initiatives de stabilisation des communautés afin d'apporter des solutions durables à ces facteurs de conflit, notamment par des mesures visant à limiter la destruction des récoltes de manière à apaiser les tensions liées aux migrations saisonnières et à créer des points d'accès à l'eau, des postes de police locaux et des tribunaux ruraux ou les remettre en état.

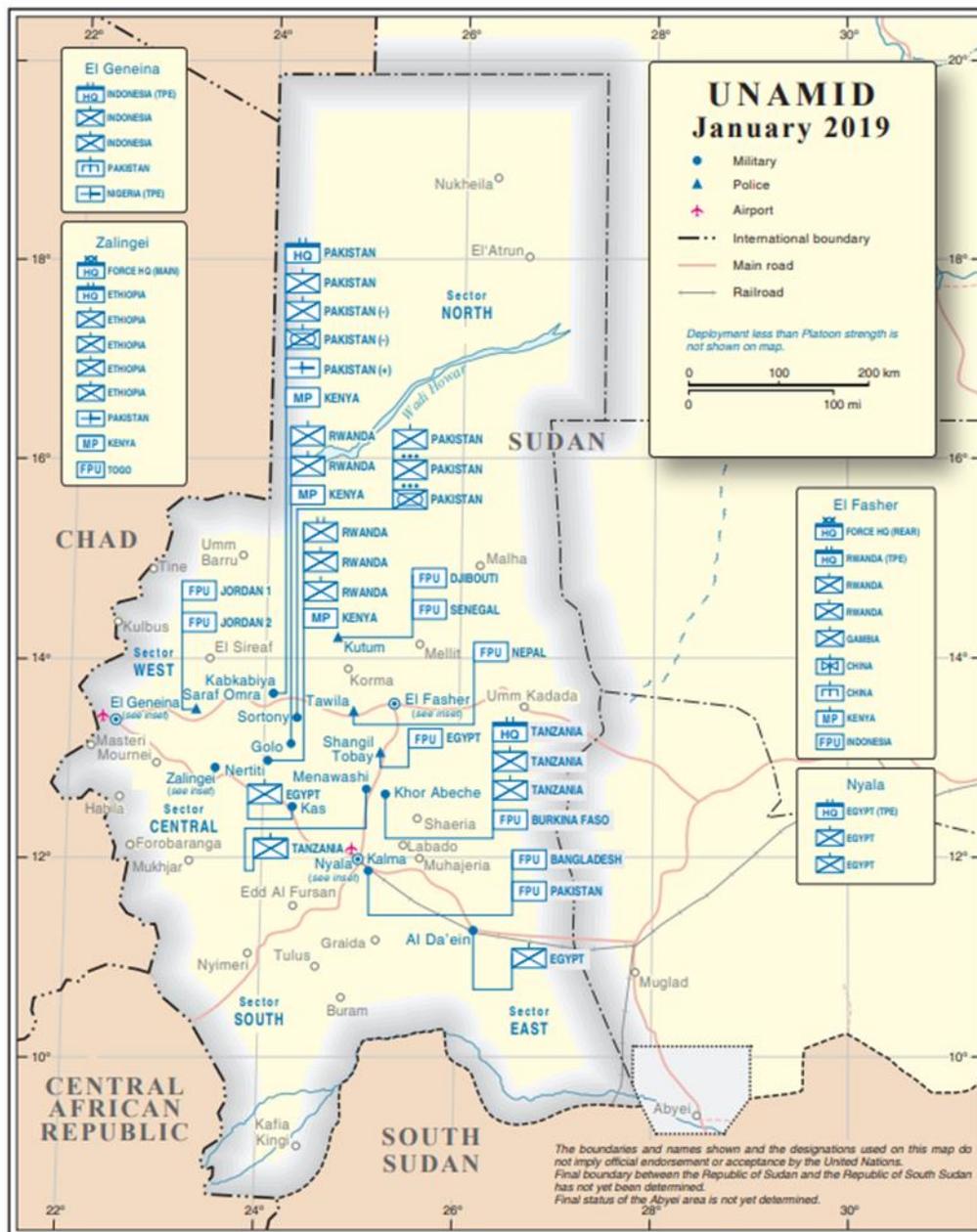
61. À cet égard, les troubles persistants causés par les difficultés économiques que connaît le Soudan suscitent des préoccupations. Une nouvelle fois, j'appelle au calme et à la retenue et je demande une enquête approfondie sur les violences qui ont éclaté dans le sillage de certaines manifestations, notamment au Darfour. Pendant les périodes d'expérimentation, il est nécessaire d'agir de façon constructive pour trouver des solutions ensemble, tout en préservant la liberté d'expression et de réunion pacifique.

62. Dans l'intervalle, la restructuration de la MINUAD se poursuit comme prévu, notamment en ce qui concerne le transfert du matériel de l'Opération à Zalingei (Darfour central), le rapatriement du personnel militaire et le redéploiement des unités de police constituées. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont également continué de collaborer en vue de mettre en place des arrangements de travail transitoires et de veiller à coordonner l'action du système des Nations Unies. Une transition réussie, qui passe par le renforcement des capacités en matière d'état de droit et de respect des droits de la personne, est essentielle pour la stabilité non seulement du Darfour, mais aussi du Soudan et de pays voisins, comme la Libye et le Tchad. À cet égard, les dispositions du Document de Doha qui n'ont pas encore été mises en œuvre ne sont pas appliquées assez rapidement, ce qui est préoccupant. Je demande instamment aux membres du Conseil de sécurité, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux donateurs de contribuer à mobiliser des ressources financières et techniques aux fins de la reconstruction et du développement du Darfour, conformément à leur engagement à maintenir la paix au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

63. Une transition réussie passera également par un partenariat solide entre les autorités soudanaises, l'Union africaine et le système des Nations Unies. L'expérience des transitions menées dans d'autres contextes de maintien de la paix a montré que l'appropriation nationale et locale de la consolidation de la paix, associée à un engagement soutenu des Nations Unies, était une condition sine qua non pour assurer la stabilité à long terme et empêcher une reprise du conflit ou l'émergence de nouveaux risques et menaces. Il est temps que l'ensemble du système des Nations Unies, le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et les autres partenaires clefs s'emploient avec une détermination renouvelée à concrétiser la prochaine étape de la

paix et du développement au Darfour. Par ailleurs, je demande à la communauté internationale d'accompagner cette transition, notamment en veillant à ce que l'équipe de pays des Nations Unies dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son travail essentiel pendant cette période et après le retrait de la MINUAD, afin de consolider la paix et de prévenir une reprise du conflit.

64. Pour terminer, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo, la direction et le personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire, qui continuent de travailler de concert pour assurer la transition vers le retrait de la MINUAD. Je tiens également à féliciter les anciens Présidents Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, ainsi que Ramtane Lamamra, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leur engagement indéfectible en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.



Map No. 4327 Rev. 38 UNITED NATIONS
January 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)